

TARIFICATION WALLONIE A PARTIR DU 01/02/2025

Transport non urgent

TARIFS*	AMBULANCES	TPMR**
Forfait de prise en charge (y compris les 10 premiers km)	71,11 €	38,18 €
A partir du 11 ^e	5,07 € / Km	2,69 € / Km
Frais d'attente par ½h au-delà de 30mn	56,28 €	26,90 €
Forfait oxygène	15,68 €	

*Tarification hors intervention mutuelle

**TPMR – Transport de personnes à mobilité réduite

Conditions de transport particulières

- Pour les **transports réguliers au-delà de 15 trajets mensuels**, une réduction de 15% est appliquée sur le montant à charge du patient, et non sur le total
- Le kilométrage facturé est égal au km de la **prise en charge du patient (km parcourus avec le patient à bord) multiplié par 2**
Exemple : 15 km entre mon domicile et l'hôpital
Soit 15 km x 2 = 30 km – Forfait de base auquel s'ajoute la différence de kms non inclus (4 km x 2) = Forfait + 8 km x prix du km supplémentaire selon convention
- Les **trajets aller-retour avec attente sur place = 1 trajet + facturation du délai d'attente**
Si 2 trajets : **1 aller et 1 retour = 2 trajets**
- Le **temps d'attente est applicable/facturable dans le cadre d'un transport aller-retour avec attente du véhicule et personnel sur place OU** lorsqu'il s'agit d'un **trajet simple pour lequel le temps de prise en charge ou de dépôt du patient est supérieur** au temps ordinairement nécessaire à la réalisation de l'opération (ex : les documents du patient ne sont pas prêts, ou le chauffeur doit attendre que le patient soit pris en charge à l'endroit où il doit être admis, etc.)
- **Tout déplacement inutile non imputable à la Croix-Rouge est facturé au patient.** Dans le cas où l'erreur est imputable à l'hôpital/l'institution donneuse d'ordre, c'est le patient qui doit faire la demande de remboursement à l'institution/hôpital donneur d'ordre de la mission.
- Les dimanches, jours fériés et nuits (20h - 6h), **un surplus de 20% est appliqué.**